

ARRÊTÉ DU MAIRE n° G/2026/52 du 7 mai 2026

Arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Le Maire de la Commune de Rouillon,

- Vu** la demande présentée par M. Hervé LE MAGUERESSE, président de l'association Étoile de la Germinièrre, sise 4 rue de l'Eglise, 72700 ROUILLON, demandant l'autorisation d'occuper l'espace vert rue des Charmes le 24 mai 2026, afin de permettre le stationnement des véhicules des équipes visiteuses lors des rencontres de football qui auront lieu ce jour-là ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;
- Vu** le code général des propriétés des personnes publiques ;
- Vu** le code de la voirie routière ;

A R R Ê T É

- Article 1 :** L'association Étoile de la Germinièrre de Rouillon, représentée par Monsieur Hervé LE MAGUERESSE, président, est autorisée à occuper le domaine public **dimanche 24 mai 2026**, sur l'espace vert situé rue des Charmes, afin de permettre le stationnement des véhicules des équipes visiteuses lors des rencontres de football qui auront lieu ce jour-là.
- Article 2 :** Les organisateurs de la manifestation assureront sous leur propre responsabilité la mise en place et l'entretien de la signalisation réglementaire et seront tenu d'afficher le présent arrêté à chaque extrémité de la zone concernée.
- Article 3 :** La sécurité des personnes, tant public, qu'exposants et organisateurs devra être assurée à tout moment par les organisateurs.
- Article 4 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES - 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
- Article 5 :** Monsieur le Maire de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Dont ampliation sera adressée pour information à :

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Coulans-Sur-Gée,
Monsieur Hervé LEMAGUERESSE, président de l'association Etoile de la Germinièrre de Rouillon

En mairie,
Le 7 mai 2026
Le Maire,
Laurent PARIS

